

Avancement au grade de professeur des écoles Hors-classe 2021

Nombre de promotions : 233

Nombre de promouvables : 1263

Classement des promouvables par l'algorithme :

- 1) Barème total
- 2) Ancienneté dans le corps
- 3) Echelon au 31/08/2021
- 4) Ancienneté dans l'échelon

Démarche mise en oeuvre pour établir le tableau d'avancement :

1^{ère} étape :

Prise en compte des résultats de l'algorithme pour les enseignants ayant un barème de 170 à 150 points ⇒ **168 enseignants proposés.**

2^{ème} étape :

Une attention particulière est portée aux enseignants retraitables (nés entre 1955 et 1964).

Dans un premier temps, une analyse est faite sur les enseignants au 11^{ème} échelon ayant un barème de 140 points ⇒ **3 enseignants proposés.**

Dans un second temps, l'attention est portée sur les enseignants anciens instituteurs, passés professeurs des écoles par liste d'aptitude, à l'exclusion de ceux ayant un avis A CONSOLIDER. ⇒ **12 enseignants**, au 9^{ème} et au 10^{ème} échelon, sont proposés (barème de 130 ou inférieur)

Il reste 50 promotions à donner.

3^{ème} étape : correctif des avis 2018 (nouveau hors-classe 2021)

Cette année, il a été décidé d'inclure dans les promus des enseignants ayant eu un avis SATISFAISANT en 2018 et dont la relecture du dossier fait apparaître que ces enseignants auraient pu avoir un avis supérieur.

Ce correctif est plafonné à 10% du contingent de promotion (plus ou moins 1 enseignant) = 23 enseignants.

Ainsi, **24 enseignants** ayant eu un avis SATISFAISANT sur dossier en 2018 sont proposés.

Il reste 26 promotions à donner.

4^{ème} étape :

Pour cette 4^{ème} étape et la détermination de ces 26 promotions restant à donner, le choix a été fait parmi les 60 enseignants, non encore promus, ayant un barème de 140 points, à l'exclusion des avis A CONSOLIDER.

A) Etablissement de la liste des 26 enseignants :

Pour le classement de ces 26 promotions, les critères de départage sont les suivants :
(modification 2021)

- 1 – Echelon par ordre décroissant
- 2 – AGS

- 3 - Ancienneté dans l'échelon par ordre décroissant
- 4 - Avis final DASEN

Pour l'attribution des 6 dernières promotions, il y a égalité de barème pour 11 enseignants qui ont chacun :

- Echelon : 10
- AGS : 21A 00M 00J
- Ancienneté dans l'échelon : 01A 00M 00J
- Avis final DASEN : EXCELLENT

Ils ont tous une ancienneté dans le grade de 21A 00M 00J.

Ils sont départagés selon les fonctions globalisées : ASH, direction d'école, éducation prioritaire.

⇒ **Un tableau de 233 enseignants proposés est ainsi constitué à l'issue des opérations.**

B) Rétablissement de la proportion femmes/hommes

- Proportion de femmes dans le corps des PE : 84,56% (3 287 femmes)
- Proportion de femmes proposées : 83% (194 femmes).

Pour atteindre les 84.56% de femmes proposées, il faudrait promouvoir 197 femmes, à savoir 3 femmes de plus (84.55%).

Ainsi, la promotion est retirée à 3 hommes de fin de liste provisoire de promus pour être donnée aux 3 femmes suivantes de fin de liste provisoire de promus.

Ces 3 femmes sont choisies parmi les 11 précédentes enseignantes en égalité de barème (pour l'attribution de la dernière promotion) et qui sont départagées selon les fonctions globalisées. Il n'y a pas d'égalité pour déterminer ces 3 enseignantes.

Etablissement de la liste complémentaire.

Les enseignants proposés ayant demandé leur retraite au 01/09/2021 sont au nombre de 5.

Afin de respecter la proportion femmes/hommes, il convient de désigner 1 homme et 4 femmes suivants non proposés dans le 5^{ème} bloc selon les critères :

- 1 – Echelon par ordre décroissant
- 2 – AGS
- 3 - Ancienneté dans l'échelon par ordre décroissant
- 4 - Avis final DASEN

Il y a une égalité pour désigner la dernière enseignante sur liste complémentaire. Elles ont toutes les deux :

- Echelon : 10
- AGS : 20A 11M 29J
- Ancienneté dans l'échelon : 01A 00M 00J
- Avis final DASEN : Excellent

Elles sont donc départagées selon les fonctions globalisées : ASH, direction d'école, éducation prioritaire.